



Région
Hauts-de-France

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 4231-3 ;

Vu la délibération n° 2021.01136 du 2 juillet 2021 du Conseil régional portant élection du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération n°2024.00309 du Conseil régional du 1^{er} février 2024 relative à l'adoption de la feuille de route 2024-2028 entre la France, le Royaume des Pays-Bas et la Région Hauts-de-France modifiée par la délibération n°2024.00633 du Conseil régional du 28 mars 2024 ;

Considérant l'absence ou l'empêchement de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional, le 3 avril 2024 ;

ARRETE m° 24001964

ARTICLE 1 : Délégation est accordée à Monsieur François DECOSTER, Vice-Président du Conseil régional, aux fins de signer, le mercredi 3 avril 2024 au siège de Région à Lille, la feuille de route 2024-2028 entre la France, le Royaume des Pays-Bas et la Région Hauts-de-France.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication, ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'Etat dans la Région, en application des dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales et de celles du 2^o de l'article L. 4141-2 du même code.

Fait à Lille, le 29 MARS 2024

Xavier BERTRAND

Publié le